

## AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Amiens Métropole, Numéro national d'identification : 248000531, Place de l'Hôtel de Ville, BP 2720, Point(s) de contact : A l'attention de Monsieur le Président, 80000, Amiens, F, Tél. : (+33) 3 22 97 40 40, Courriel : m.raingal@amiens-metropole.com, Fax : (+33) 3 22 97 42 53, Code NUTS : FRE23

**Adresse(s) internet :** Adresse principale : <http://www.amiens.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

**I.3) COMMUNICATION**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s)  
**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://amiens.fr/marchespublics>  
au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Autre activité : autorité organisatrice de la mobilité

**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Exploitation du réseau de transports urbains de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole et des services annexes (parkings relais, services liés au vélo)

Numéro de référence :

**II.1.2) Code CPV principal :** Descripteur principal : 60112000 Descripteur supplémentaire :

**II.1.3) Type de marché : Services**

**II.1.4) Description succincte :** Contrat de concession portant sur l'exploitation du réseau de transports urbains du ressort territorial d'Amiens Métropole : 39 communes regroupant environ 182 000 habitants. Le réseau de transport d'Amiens Métropole comporte: - 4 lignes à haut niveau de service, - 14 lignes de proximité, - 7 lignes de transport à la demande, - 14 lignes reliant les quartiers aux établissements scolaires, - 3 navettes, - Un service de location de vélos, - 4 parkings-relais.

**II.1.5) Valeur totale estimée :** Valeur hors TVA : 260 000 000 euros

**II.1.6) Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Transport

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé :** Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) Code CPV principal :** 60112000 Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 60140000 Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 60130000 Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 50111000 Descripteur supplémentaire :

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRE23

Lieu principal d'exécution : Amiens Métropole

**II.2.4) Description des prestations :** Exploitation du réseau AMETIS et du service Buscyclette. Gestion éventuelle du service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite à partir du 20 décembre 2025. Investissements non fournis par Amiens Métropole pour certains équipements nécessaires à la maintenance et à la relation avec la clientèle. Amiens Métropole peut décider de confier au délégataire des options. En 2021, l'offre kilométrique totale s'élève à 6,6 millions de km et la fréquentation à 12,2 millions de voyages (14,1 millions en intégrant les gratuits). Les charges d'exploitation s'élèvent à 36,2 M euros HT; les produits issus des usagers 4,5 M euros HT.

**II.2.5) Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**II.2.6) Valeur estimée :** Valeur hors TVA : 260 000 000 euros

**II.2.7) Durée de la concession : Début : 1<sup>er</sup> janvier 2025 - Fin : 31 décembre 2030**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :**

Mots descripteurs : Transport

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Les candidats devront remettre les documents suivants (ou les documents équivalents pour les candidats étrangers, accompagnés d'une traduction en langue française). A l'exception de la lettre de candidature unique, chaque membre du groupement remet les documents suivants. - Lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement (avec indication du mandataire solidaire en cas de groupement) - Extrait Kbis ou équivalent en cas de candidat étranger - Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat - Copie(s) du (des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire - Déclaration sur l'honneur attestant que :

● Le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique ● Les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique et dans les conditions fixées à l'article R. 3123-16 du même code sont exacts ● Le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France - Tout document justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du code de la commande publique, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents. Le candidat établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France doit produire : - Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine - Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, le candidat produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France - Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays - Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française. Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables ci-dessous en les adaptant: [https://www2.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimes\\_dc/DC1-2019.doc](https://www2.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/DC1-2019.doc) [https://www2.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimes\\_dc/DC2-2019.doc](https://www2.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/DC2-2019.doc)

### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Composition du capital social et liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10% du capital), numéro RCS et numéro d'identification SIRET (ou équivalent pour les candidats étrangers), date de constitution, bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices (comptes certifiés) ou des seuls exercices clos si la date de création est inférieure à 3 ans, déclarations bancaires appropriées (lettre de référence d'au moins une banque commerciale); - Attestations d'assurances valables pour l'exercice en cours; - Démonstration du niveau suffisant de capacité financière selon les dispositions des articles R. 3113-31 à R. 3113-34 du code des transports et de l'arrêté du 3 février 2012 modifié, relatif à la capacité financière requise pour les entreprises de transport public routier. Les candidats mentionneront l'inscription éventuelle de privilèges ou de nantissements les concernant au greffe du Tribunal de commerce. Si le candidat s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise, dans les conditions fixées aux articles R. 3113-35 à R. 3113-42 du code des transports; - Déclaration sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise mentionnant qu'il n'a fait l'objet d'aucune des condamnations visées au titre des conditions d'honorabilité professionnelle; - Désignation du gestionnaire de transport au sens des articles R. 3113-43 à R. 3113-48 du code des transports; - Références de l'entreprise pour des prestations similaires: les candidats fourniront leurs références et la liste de leurs principaux établissements et filiales. Ils mettront en évidence leur expérience de la gestion de services similaires à ceux à assurer pour Amiens Métropole, en précisant notamment: le chiffre d'affaires annuel, les effectifs par catégorie, le nombre de matériels roulants, le volume d'offre réalisé, les types de contrats conclus; - Une note sur leur aptitude à assurer la continuité du service public délégué et l'égalité de traitement des usagers devant le service public; - A défaut de références, les candidats peuvent démontrer par tous moyens leur capacité à répondre aux besoins d'Amiens Métropole.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

## **III.2) Conditions liées à la concession**

### **III.2.1) Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La prestation est réservée à la profession de transporteur public routier de voyageurs prévue par le code des transports.

Conformément aux termes des articles L. 3113-1 et s et R. 3113-1 et s du code des transports, le concessionnaire devra être inscrit au registre des entreprises de transport public routier de personnes. Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise, conformément aux articles R. 3113-35 à R. 3113-42 du code des transports.

### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 27 février 2023**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français**

#### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

##### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

##### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

##### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Procédure de délégation de service public dans le cadre des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et des articles L. 3126-1 à 3 et R. 3126-1 à 14 du Code de la commande publique. Avis de préinformation rectificatif conformément aux dispositions du règlement (Ce) n° 1370/2007 adressé à la publication le 22/12/2022

##### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

###### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, CS 81114, 80011, Amiens Cedex 01, F, Téléphone : (+33) 3 22 33 61 70, Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr, Fax : (+33) 3 22 33 61 71, Adresse internet : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

###### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

###### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le contrat (ou la procédure de passation) pourra faire l'objet de plusieurs recours: - Avant la signature du contrat, un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du code de justice administrative) - Après la signature du contrat un référé contractuel (art. L. 551- 13 et suivants du code de justice administrative) - Dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours de pleine juridiction selon les principes dégagés par le Conseil d'Etat (CE, 4 avril 2014, Dpt de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'un référé suspension (art. L. 521-1 du code de justice administrative).

###### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, CS 81114, 80011, Amiens Cedex 01, F, Téléphone : (+33) 3 22 33 61 70, Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr, Fax : (+33) 3 22 33 61 71, Adresse internet : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 janvier 2023**